

SANTE

Centre Municipal de Santé

Foyer Jean-Jacques Rousseau

Convention pour la mise à disposition d'une infirmière (Relais Santé)

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à un diagnostic communautaire effectué en 2003 avec les résidents du Foyer Jean Jacques Rousseau et en collaboration avec les partenaires qui interviennent dans ce foyer ont été pointés :

- des difficultés d'accès aux soins et aux droits,
- un cadre de vie et des conditions socio-économiques parfois difficiles et qui ont des conséquences sur la santé (très forte surpopulation),
- la présence d'un mal être et de souffrances psychiques.

Le Centre de Santé, dans le cadre de ses missions de santé publique collabore depuis cette date avec l'Association pour la Formation des Travailleurs Migrants (AFTAM) pour animer un Relais Santé au sein de ce foyer de travailleurs migrants ayant pour objectif de promouvoir la santé et favoriser les démarches de prévention et de soins chez les résidents.

Cette année encore, le Centre de Santé souhaite poursuivre cette collaboration avec l'AFTAM en organisant des séances d'information collectives autour de la santé et en assurant une permanence d'infirmière du Centre de Santé pour les résidents ayant des problèmes de santé. Cette permanence aura lieu une fois par semaine, à raison de trois heures.

L'AFTAM met à disposition de celle-ci un local au sein du foyer à titre gracieux.

Aussi, je vous demande d'approuver cette convention relative à l'animation d'un relais santé au sein du foyer de travailleurs migrants Jean-Jacques Rousseau.

P.J. : convention.

SANTE

Centre Municipal de Santé

Foyer Jean-Jacques Rousseau

Convention pour la mise à disposition d'une infirmière (Relais Santé)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique,

vu les actions de prévention menées par la Ville notamment pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables,

considérant que l'Association pour la Formation des Travailleurs Migrants (AFTAM) souhaite définir avec la Ville d'Ivry-sur-Seine les modalités de partenariat afin de promouvoir la santé et favoriser les démarches de prévention et de soins chez les résidents du foyer en créant une permanence animée par une infirmière du Centre municipal de santé,

considérant que l'AFTAM s'engage, en contrepartie, à mettre à disposition de l'infirmière un local au sein du Foyer Jean Jacques Rousseau à titre gracieux,

vu la convention ci-annexée,

DELIBERE

Par 36 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'AFTAM pour l'animation d'un relais santé au sein du foyer de travailleurs migrants Jean-Jacques Rousseau et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les avenants y afférents.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 NOVEMBRE 2006